

# Conditions Générales de Vente de Intelligences Formations pour les prestations de formation professionnelle et le conseil aux entreprises.

## Formations professionnelles

Les Conditions Générales de Vente (CGV) ci-dessous (articles 1 à 14) régissent les rapports entre la société Intelligences Formations SAS (en abrégé IntelForm(s)) et son Client pour la réalisation de prestations de formation professionnelle.

### Article 1 - Validité de l'offre de prestation

L'offre proposée par Intelligences Formations via le devis daté joint (et ses annexes si nécessaire) à ces CGV est valable durant deux mois.

### Article 2 – Commande, contrat et convention de formation

Toute commande est considérée comme définitive dès signature de l'offre par le Client. Cette signature engage l'accord et le respect par le client des CGV de Intelligences Formations pour les prestations de formation. Les conditions générales de réalisation de la prestation (type de module/intitulé, durée, nombre de participants, ...) qui seront reprises dans le contrat ou la convention de formation (articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail) sont indiquées sur le devis transmis au Client ou en annexe de ce devis. Le contrat ou la convention sont réalisés en deux exemplaires originaux lorsqu'ils sont édités en version papier (un exemplaire en version électronique), un pour Intelligences Formations, l'autre pour le Client. Un exemplaire original sera retourné, daté et signé, à Intelligences Formations dans un délai de 8 jours après sa réception par le client.

### Article 3 - Durée des prestations

La durée de la formation est indiquée sur le devis et reportée sur le contrat ou la convention liant Intelligences Formations et son Client.

### Article 4 - Prix des prestations et barème des prix unitaires

Intelligences Formations est un organisme de formation avec déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93830716583 du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les prix de nos prestations de formation sont indiqués nets de taxes (ou hors taxes + TVA, si TVA applicable). Le tarif journalier par personne (1 jour = 6 heures de formation effective) est de 490 € pour une prestation d'une demi-journée, 840 € pour une prestation d'un jour, de 1490 € pour les formations se déroulant sur 2 jours, 1990 € pour les formations de 3 jours, 2520€ pour 4 jours et 2940 € pour 5 jours. Les séminaires et conférences ne font pas partie des formations et font l'objet d'une proposition commerciale adaptée à la demande et aux besoins.

Les frais de déplacements du (ou des) formateur(s) de Intelligences Formations dans les locaux du Client, ainsi que, le cas échéant, les frais d'hébergement et restauration nécessaires, sont à la charge du Client et seront pris intégralement en charge par ce dernier, par prise en charge directe par le client et/ou sur présentation d'une note de débours ou note de frais établie par Intelligences Formations à l'attention du client. Ces conditions peuvent être modifiées dans le cadre de conventions particulières avec un partenaire tiers ou dans le cas de remises spéciales.

### Article 5 - Conditions de règlement

Un acompte non remboursable d'un montant de 30% du tarif total proposé devra être versé avant l'organisation de la formation (sauf accord préalable avec le client). Le paiement complet doit intervenir au plus tard dans les trente jours à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte. Il s'effectue par chèque à l'ordre de Intelligences Formations ou par virement bancaire sur le compte suivant :

#### Intelligences Formations SAS

Crédit Mutuel : SANARY

BIC : CMCIFR2A

21 QU DU GEN CHARLES DE GAULLE

83110 SANARY SUR MER

Banque	Agence	N° de compte	Clé
10278	09079	00020545802	51

IBAN : FR76 1027 8090 7900 0205 4580 251

### Article 6 - Retard de paiement

En cas de paiement au-delà de 30 jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal sera due.

### Article 7 - Remises particulières

Une remise exceptionnelle de 10% sur le tarif appliqué par Intelligences Formations pour les prestations de formation peut être accordée dans le cas de l'organisation d'une même formation à partir de 6 personnes d'une même organisation, même lieu, mêmes jours, mêmes horaires, mêmes conditions.

#### **Article 8 - Annulation ou report du fait de Intelligences Formations**

Aucune indemnité ne sera versée au client dans le cas d'un report ou d'une annulation du fait de Intelligences Formations. Intelligences Formations peut proposer de reporter la formation à une date ultérieure. Le Client sera intégralement remboursé de son avance, sans majoration, si ce dernier ne souhaite pas assister à la formation à la nouvelle date proposée. Intelligences Formations s'engage néanmoins à prévenir le client 15 jours avant l'annulation et/ou le report dans le cas où celle-ci serait liée à un nombre de participants inscrits à la session jugé comme pédagogiquement insuffisant.

#### **Article 9 - Annulation du fait du Client**

Toute annulation doit être communiquée par écrit avec confirmation de bonne réception par Intelligences Formations (e-mail ou lettre recommandée). Une nouvelle date d'intervention pourra être convenue entre Intelligences Formations et le Client. Cependant, si une annulation intervient moins de quatorze jours avant la date de début de la prestation, même en cas de force majeure, Intelligences Formations facturera au Client 30 % du montant du prix total de la prestation. Après le début de la prestation, en cas d'annulation ou d'abandon, Intelligences Formations facturera directement au client 50% du prix total de la prestation majorés de 50% du prix total de la prestation X (nombre de jours de prestation effectivement réalisé/nombre de jours de prestation initialement prévu). Un stagiaire initialement inscrit peut se faire remplacer par un autre de même profil et ayant les mêmes besoins sous validation et à condition d'en alerter Intelligences Formations avant le début de la formation.

#### **Article 10 - Propriété intellectuelle**

Les contenus des supports remis au Client dont Intelligences Formations ne serait pas directement l'auteur seront référencés et sourcés. Ne seront reproduits intégralement ou en partie que les documents dont les droits l'autorisent. Le cas échéant, une synthèse pourra être réalisée par Intelligences Formations et/ou des indications permettant de consulter les rapports (liens web par exemple) seront si possible indiquées sans que Intelligences Formations ne puisse être tenu responsable des modifications ou du retrait de la disponibilité des documents réalisés par leur(s) auteur(s) intervenus après remise des supports. Intelligences Formations conserve l'intégralité des droits de propriété matérielle et intellectuelle sur les documents communiqués. Le Client s'interdit, sans l'accord préalable et écrit de Intelligences Formations, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier ou de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à d'autres personnes que les membres de son personnel ayant directement participé à la formation les supports et contenus qui lui sont remis.

#### **Article 11 – Confidentialité / Informatique et libertés**

Intelligences Formations garantit une confidentialité absolue et illimitée dans le temps vis-à-vis des informations stratégiques qui lui sont transmises par le client dans le cadre de sa prestation. Intelligences Formations ne communique aucune coordonnée de ses clients à des fichiers ou organismes extérieurs sauf autorisation par écrit des clients concernés. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant sur simple demande par voie électronique ou postale.

#### **Article 12 – Communication et référencement**

Sauf expression par écrit d'avis contraire, le Client autorise Intelligences Formations à mentionner son nom et communiquer l'adresse de son principal site web sur tous supports de communication. Cette citation se limite à la mention du nom et logo en tant que référence et ne fera allusion ni au type de mission réalisé ni à sa durée. Cette autorisation pourra être retirée à tout moment et sans justification à la demande du client. Le retrait de cette mention sur les supports électroniques (sites web, supports de présentation, etc.) sera effective au plus tard 15 jours après confirmation de réception de la demande par Intelligences Formations. Le retrait sur les supports matériels (papiers, etc.) sera effectif à l'occasion du renouvellement de ces supports sans que cette demande de retrait soit à l'origine du renouvellement. D'autres conditions peuvent être en vigueur dans le cas d'interventions sous convention avec un partenaire tiers.

#### **Article 13 – Responsabilité / Assurances**

Pour permettre à Intelligences Formations de remplir sa mission de prestation, il appartient au Client de s'assurer que les informations nécessaires lui ont été transmises et dans les temps. A défaut, il ne pourra être tenu rigueur à Intelligences Formations d'un quelconque manquement à ses obligations. Intelligences Formations ne pourra être tenu responsable de toutes décisions que prendrait le Client et ses conséquences liées aux conseils donnés en formation ou sur ses supports. En tout état de cause, la responsabilité de Intelligences Formations vis à vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à Intelligences Formations au titre des présentes conditions. Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Intelligences Formations. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré Intelligences Formations pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que Intelligences Formations ne puisse être recherchée ou inquiétée.

#### **Article 14 - Droit applicable et attribution de compétence en cas de litiges**

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Toulon (VAR) sera seul compétent. Toute commande vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

## Conseil et Audit

Les Conditions Générales de Vente (CGV) ci-dessous (articles 15 à 28) régissent les rapports entre la société Intelligences Formations SAS (en abrégé IntelForm(s)) et son Client pour la réalisation de prestations de Conseil et d'Audit.

### Article 15 - Validité de l'offre de prestation

L'offre proposée par Intelligences Formations via le devis daté joint (et ses annexes si nécessaire) à ces CGV est valable durant deux mois.

### Article 16 – Commande et documents contractuels

Toute commande est considérée comme définitive dès signature de l'offre par le Client. Cette signature engage l'accord et le respect par le client des CGV de Intelligences Formations pour les prestations de conseil et/ou de veille. Les conditions générales de réalisation de la prestation seront reprises dans le contrat et /ou indiquées sur le devis transmis au Client ou en annexe de ce devis. Le contrat, lorsqu'il y a lieu, est réalisé en deux exemplaires originaux lorsqu'ils sont édités en version papier (un exemplaire en version électronique), un pour Intelligences Formations, l'autre pour le Client. Un exemplaire original du contrat sera retourné, daté et signé, à Intelligences Formations dans un délai de 8 jours après sa réception par le client.

### Article 17 - Durée des prestations

La durée des prestations est indiquée sur le devis et reportée sur le contrat liant Intelligences Formations et son Client. Cette durée ne peut excéder douze mois pour un même contrat sous les mêmes conditions.

### Article 18 - Prix des prestations et barème des prix unitaires

Les prix sont indiqués hors taxes (HT) ou net de taxe (NT). Dans le premier cas, ils doivent être majorés de la T.V.A. applicable à la date de facturation. Le tarif journalier (1 jour = 7 heures de travail effectif) est de 980 € HT/NT pour une prestation de conseil. En cas de prestations devant s'étaler sur une durée supérieure à douze mois, nécessitant donc l'établissement d'une nouvelle offre et d'un nouveau contrat, Intelligences Formations se réserve le droit de réviser ses tarifs. Les séminaires et conférences ne font pas partie des prestations de conseil et d'audit, et font l'objet d'une proposition commerciale adaptée à la demande et aux besoins.

Les frais de déplacements du (ou des) consultant(s) de Intelligences Formations dans les locaux du Client, ainsi que, le cas échéant, les frais d'hébergement et restauration nécessaires, sont à la charge du Client et seront pris intégralement en charge par ce dernier, par prise en charge directe par le client et/ou sur présentation d'une note de débours ou note de frais établie par Intelligences Formations à l'attention du client. Ces conditions peuvent être modifiées dans le cadre de conventions particulières avec un partenaire tiers ou dans le cas de remises spéciales.

### Article 19 - Conditions de règlement

Pour les prestations d'un mois minimum, les factures sont établies mensuellement. Leur paiement doit intervenir au plus tard dans les trente jours à compter de la date d'émission de la facture, sans escompte. Il s'effectue par chèque à l'ordre de Intelligences Formations ou par virement bancaire sur le compte suivant :

#### Intelligences Formations SAS

Crédit Mutuel : SANARY

BIC : CMCIFR2A

21 QU DU GEN CHARLES DE GAULLE

83110 SANARY SUR MER

Banque	Agence	N° de compte	Clé
10278	09079	00020545802	51

IBAN : FR76 1027 8090 7900 0205 4580 251

### Article 20 - Retard de paiement

En cas de paiement au-delà de 30 jours, une pénalité égale à trois fois le taux d'intérêt légal sera due.

### Article 21 - Remises particulières

Une remise exceptionnelle pouvant aller jusqu'à 20% sur le tarif journalier appliqué par Intelligences Formations pour les prestations de Conseil ou d'Audit peut être accordée dans le cas d'un contrat de prestations sur une même mission dans les mêmes conditions conclu pour une durée de 6 mois minimum. D'autres remises peuvent être envisagées à la diligence de Intelligences Formations.

### Article 22 - Annulation ou report du fait de Intelligences Formations

Aucune indemnité ne sera versée au client dans le cas d'un report ou d'une annulation du fait de Intelligences Formations. Le travail déjà effectué par Intelligences Formations au moment de l'annulation restera dû et sera facturé.

### **Article 23 - Annulation du fait du Client**

Toute annulation doit être communiquée par écrit avec confirmation de bonne réception par Intelligences Formations. Si une annulation intervient moins de quatorze jours avant la date de début de la prestation, même en cas de force majeure, Intelligences Formations facturera au Client 30 % du montant du prix total de la prestation. Après le début de la prestation, en cas d'annulation ou d'abandon, Intelligences Formations facturera directement au client 50% du prix total de la prestation majorés de 50% du prix total de la prestation X (nombre de jours de prestation effectivement réalisé/nombre de jours de prestation initialement prévu).

### **Article 24 - Propriété intellectuelle**

Les contenus des rapports remis aux clients dont Intelligences Formations ne serait pas directement l'auteur seront référencés et sourcés. Ne seront reproduits intégralement ou en partie que les documents dont les droits l'autorisent. Le cas échéant, une synthèse pourra être réalisée par Intelligences Formations et/ou des indications permettant de consulter les rapports (liens web par exemple) seront si possible indiquées sans que Intelligences Formations ne puisse être tenu responsable des modifications ou du retrait de la disponibilité des documents réalisés par leur(s) auteur(s) intervenus après remise du rapport. Le Client s'interdit, sans l'accord préalable et écrit de Intelligences Formations, de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier ou de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à d'autres personnes que les membres de son personnel ayant un intérêt direct avec le type de prestation réalisé les rapports et contenus qui lui sont remis.

### **Article 25 – Confidentialité**

Intelligences Formations garantit une confidentialité absolue et illimitée dans le temps vis-à-vis des informations stratégiques qui lui sont transmises par le client dans le cadre de sa prestation. Intelligences Formations ne communique aucune coordonnée de ses clients à des fichiers ou organismes extérieurs sauf autorisation par écrit des clients concernés.

### **Article 26 – Communication et référencement**

Sauf expression par écrit d'avis contraire, le Client autorise Intelligences Formations à mentionner son nom et communiquer l'adresse de son principal site web sur tous supports de communication. Cette citation se limite à la mention du nom en tant que référence et ne fera allusion ni au type de mission réalisé ni à sa durée. Cette autorisation pourra être retirée à tout moment et sans justification à la demande du client. Le retrait de cette mention sur les supports électroniques (sites web, supports de présentation, etc.) sera effective au plus tard 15 jours après confirmation de réception de la demande par Intelligences Formations. Le retrait sur les supports matériels (papiers, etc.) sera effectif à l'occasion du renouvellement de ces supports sans que cette demande de retrait soit à l'origine du renouvellement.

### **Article 27 - Responsabilité**

Pour permettre à Intelligences Formations de remplir sa mission de prestation, il appartient au Client de s'assurer que les informations nécessaires lui ont été transmises et dans les temps. A défaut, il ne pourra être tenu rigueur à Intelligences Formations d'un quelconque manquement à ses obligations. Intelligences Formations ne pourra être tenu responsable de toutes décisions que prendrait le Client et ses conséquences à la lecture des rapports remis. En tout état de cause, la responsabilité de Intelligences Formations vis à vis du Client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le Client à Intelligences Formations au titre des présentes conditions.

### **Article 28 - Droit applicable et attribution de compétence en cas de litiges**

Le contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les litiges relatifs à l'exécution de la prestation. A défaut d'accord amiable, le Tribunal de Commerce de Toulon (VAR) sera seul compétent. Toute commande vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.



#### **Intelligences Formations**

SAS au capital de 2 000 euros

82 IMP VAN GOGH 83110 SANARY-SUR-MER

SIREN : 911 662 542 (RCS Toulon)

Tél. : 06 32 22 65 27 – 07 67 47 29 80

Mél : [contact@intelligences-formations.com](mailto:contact@intelligences-formations.com)

Organisme de formation enregistré sous le numéro 93830716583.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Dernière modification du document : 24/05/2025